



Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

Quai des Carmes, 43 - 4101 Jemeppe

Tél. 04 237 94 14-18-19

✉ psseraingg@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be



Province de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

AIDE-FAMILIAL

PROGRAMME DES COURS (SUR 2 ANS)	PÉRIODES
TRONC COMMUN AVEC LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT	
Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes	24
Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	140
Aide à la Vie Journalière des métiers de l'Aide et des Soins aux personnes	200
Approche conceptuelle des métiers de l'Aide et des Soins aux personnes	140
Stages d'observation des métiers de l'Aide et des Soins aux personnes	156
Stages d'insertion des métiers de l'Aide et des Soins aux personnes	240
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	60
TOTAL - TRONC COMMUN	960
FORMATION SPÉCIFIQUE	
Méthodologie appliquée de l'Aide familial	190
Stage de l'Aide familial	300
Epreuve intégrée	40
TOTAL - FORMATION SPÉCIFIQUE	530
TOTAL - AIDE FAMILIAL	1490

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

DURÉE DES ÉTUDES

En journée, à raison de +/- 20 périodes/semaine pendant 2 ans.

TITRE DÉLIVRÉ

Certificat de qualification d'aide familial spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Obtention du CESS moyennant une formation complémentaire de 440 périodes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- avoir achevé avec fruit l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice ou de promotion sociale ou présenter un test d'admission.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.W.I.P.H. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.



PROFIL DE LA FONCTION

- intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne ;
- apporter à la personne, à la famille et à son environnement une aide concrète organisée et soutenue par la collectivité et les pouvoirs publics ;
- permettre le maintien à domicile des personnes et leur assurer une qualité de vie ;
- contribuer à une insertion dans la vie sociale ;
- jouer un rôle important de prévention ;
- assurer un rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière en s'intégrant dans une équipe au sein d'un service agréé et sous le contrôle de celui-ci.

CHAMP D'ACTIVITÉ

L'aide familial(e) est une personne qualifiée et compétente qui, par l'aide qu'elle apporte, permet de maintenir et/ou de rendre un maximum de confort et d'autonomie dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à toute personne ayant des problèmes de santé au sens large.

Intégrée dans une équipe structurée, l'aide familial exerce son activité auprès de la personne dans son milieu de vie.

L'aide familial est intégré dans le travail social. Il est engagé par un service agréé et travaille sous la responsabilité et le contrôle de celui-ci.

La mission de l'aide familial s'exerce en étroite collaboration avec la famille et/ou l'entourage. L'aide familial peut contribuer à une insertion dans la vie sociale et jouer un rôle important de prévention.



TÂCHES

L'aide familial(e) exerce une activité professionnelle de service et de soutien. Il :

- contribue, dans les limites de sa fonction, au bien-être quotidien des personnes dans les aides : à la vie quotidienne, au rôle sanitaire, éducatif, social et relationnel ;
- apporte à tout individu, à tout groupe, l'aide dont il peut avoir besoin pour :
 - le maintien ;
 - la restauration de santé et la sollicitation de son autonomie.
- établit une relation humaine appropriée et assure une communication professionnelle adéquate avec :
 - le bénéficiaire, sa famille, son entourage ;
 - les responsables hiérarchiques ;
 - les autres membres de l'équipe.
- exerce sa profession à travers un support relationnel gestuel et verbal, la finalité de sa formation se situant parmi les métiers dits « de service » ;
- observe et signale les changements chez le bénéficiaire sur les plans physique, psychique et social dans le contexte des activités de la vie quotidienne ;
- applique les principes déontologiques et éthiques et respecte le cadre légal.

DÉBOUCHÉS

- services d'aide aux familles et aux personnes âgées ;
- centres de coordination de soins et services à domicile ;
- services intégrés de soins à domicile ;
- services d'aides familiales.